



Rapport synthèse – Consultation en lien avec le changement d'ordre d'enseignement à l'école de Barraute (Version publique)

COMITÉ D'ANALYSE

LEBLEU
COMMUNICATION HUMAINE

Comité d'analyse – Changement de l'ordre d'enseignement à école de Barraute

Document destiné au conseil d'administration du Centre de services scolaire Harricana

1. CONTEXTE ET MANDAT

À la suite de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire Harricana du 23 février 2026, un comité d'analyse a été constitué afin d'éclairer la prise de décision concernant l'organisation des services éducatifs à l'école de Barraute. Ce comité d'analyse (ci-après appelé le Comité), composé à parts égales de représentants du Centre de services scolaire Harricana (ci-après appelé CSSH) et de représentants du milieu de Barraute, s'inscrit dans une démarche structurée visant à documenter une situation complexe et évolutive.

L'analyse s'inscrit dans un contexte marqué par une fragilisation progressive de l'offre éducative locale. Cette situation résulte de la combinaison de plusieurs facteurs structurels :

- Une diminution de la clientèle scolaire ;
- Des ressources limitées ;
- Des contraintes organisationnelles ;
- Un encadrement ministériel structurant.

À ces éléments s'ajoutent des changements récents ayant des impacts significatifs sur l'organisation scolaire, notamment la fin du principe de *déboulage* et la requalification de l'indice de défavorisation, passant de 10 à 7 pour l'école de Barraute.

Dans ce contexte, deux scénarios, initialement présentés par le CSSH, sont à l'étude : le maintien du statu quo et une réorganisation des services éducatifs.

Tous ces facteurs de changement ainsi que les scénarios proposés sont expliqués en détail dans les documents *Analyse de la modification des ordres d'enseignement 2026-2027 de l'école de Barraute* et les mises à jour, produits par le CSSH (Annexes 1, 1.1. et 1.2.).

À la lumière de cette situation, le Comité a pour mandat de présenter une synthèse des constats, sans formuler de recommandation, afin d'éclairer la décision du conseil d'administration.

Le Comité est formé des membres suivants :

Nancy Létourneau, Directrice générale du CSSH
Mylène Plante, Présidente du conseil d'administration du CSSH
Josseline Lepage, Mairesse de Barraute
Kevin Lacoursière, Directeur de l'École de Barraute

Sonia Lefebvre, Membre du conseil d'administration du CSSH, représentante du District Est
Catherine Ouellet, Directrice des ressources éducatives du CSSH
Michelle Lacasse, Présidente du conseil d'établissement de l'École de Barraute
Mylène Barbeau, Vice-présidente du conseil d'établissement de l'École de Barraute
Stéphanie Blouin, Conseillère municipale de La Morandière- Rochebaucourt
Lyne Leduc, Mairesse de Champneuf

Consultante externe et animatrice : Dominique Massicotte, LEBLEU

2. DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Les travaux du Comité reposent sur un ensemble de sources diversifiées, incluant la documentation produite par le CSSH, les mémoires déposés, ainsi que les lettres et pétitions citoyennes¹ reçues dans le cadre des deux périodes de dépôt. L'ensemble de ces contributions témoigne d'un niveau de mobilisation élevé du milieu et d'une sensibilité marquée à l'égard des enjeux soulevés. Tous les documents reçus et analysés seront transmis aux membres du conseil d'administration du CSSH et sont référés en annexes du présent rapport.

Les groupes ayant déposé un mémoire lors de la première période de dépôt (31 mars 2026) ont été entendus dans un cadre structuré. Chaque groupe disposait d'une période de cinq (5) minutes pour présenter son mémoire, suivie d'une période d'échanges de dix (10) minutes avec les membres du Comité. À la suite de ces présentations, un groupe, soit les enseignants de Natagan (Annexe 4), a été invité à bonifier sa proposition afin d'en préciser la faisabilité, et ce, en vue de la date limite du deuxième dépôt fixée au 15 avril 2026.

Lors de sa rencontre du 1er avril 2026, le Comité a par ailleurs convenu que, dans le cadre du deuxième dépôt, seules les personnes ou les groupes présentant des solutions concrètes et/ou des projets seraient invités à venir présenter de vive voix leurs propositions. Cette décision visait à orienter les travaux vers des pistes directement applicables dans le contexte décisionnel à court terme.

En l'absence de consensus au sein du Comité, l'analyse s'est appuyée sur les faits observables, la faisabilité des propositions ainsi que sur les éléments de convergence identifiés au fil des échanges.

Il ressort des échanges un consensus clair autour de deux priorités : la rétention des élèves et la réussite éducative, incluant le bien-être.

3. PORTRAIT GLOBAL

L'analyse met en lumière une mobilisation significative du milieu ainsi qu'une polarisation des positions. Les positions exprimées traduisent une tension entre deux logiques : le maintien des services de proximité et l'optimisation de l'offre éducative dans un contexte de ressources contraintes.

¹ Dans le cadre de la version publique de ce document, les lettres et pétitions reçues demeureront confidentielles.

Au-delà de cette apparente opposition, les échanges et les propositions déposées révèlent toutefois une volonté, de la part des acteurs du milieu, de contribuer activement à la recherche de solutions. Plusieurs interventions traduisent une ouverture à envisager des ajustements, incluant certains compromis à court terme sur l'étendue ou la diversité de l'offre éducative, dans la mesure où ceux-ci permettraient de préserver la présence des services éducatifs sur le territoire.

De son côté, le CSSH est appelé à exercer un rôle de gestionnaire du réseau, impliquant une responsabilité d'optimisation de l'offre éducative à l'échelle de son territoire. Dans cette perspective, les représentants du CSSH mettent de l'avant que la réorganisation proposée, incluant le déplacement des élèves de 4e et 5e secondaire, vise à assurer un accès accru à des conditions d'apprentissage diversifiées et complètes. Ils soutiennent que cette transition, si elle est accompagnée de mesures appropriées, ne constitue pas en soi une atteinte au bien-être des élèves, mais peut plutôt s'inscrire dans une trajectoire favorable à leur développement global et à leur réussite éducative.

Ainsi, l'analyse fait ressortir que les positions ne reposent pas uniquement sur des désaccords factuels, mais également sur des priorités et des cadres de référence différents quant aux moyens à privilégier pour soutenir à la fois la réussite, le bien-être des élèves et la vitalité du milieu.

4. ANALYSE PAR THÉMATIQUES

Dans ce contexte marqué par des cadres de référence distincts et des priorités parfois divergentes, le Comité a structuré son analyse de manière à rendre compte, de façon rigoureuse et équilibrée, des éléments de convergence et de divergence observés au sein même du Comité. Cette approche vise à dépasser une lecture strictement opposée des positions afin de mettre en lumière les points d'appui communs, tout en expliquant les zones de tension qui persistent. L'analyse par thématiques permet ainsi de présenter de manière structurée les propositions examinées, leurs apports respectifs ainsi que les enjeux soulevés, dans une perspective d'éclairage à la décision.

4.1 Points de convergence

4.1.1. Option de maintien du statu quo

Dans l'éventualité où le scénario de maintien du statu quo serait privilégié, le mémoire déposé par les enseignants de Natagan (*Projet de faisabilité – Maintien des élèves de 4e et 5e secondaire à l'école de Natagan 2026-2027 – Annexe 4*) apparaît comme la proposition la plus structurée et la plus directement applicable à court terme. À cet égard, les échanges au sein du Comité font ressortir un point de convergence important : le maintien du statu quo, dans sa forme actuelle, ne permettrait pas à lui seul de répondre de manière satisfaisante aux enjeux identifiés par le CSSH. Ainsi, advenant que ce scénario soit retenu, des aménagements significatifs de l'offre éducative seraient nécessaires afin d'assurer une qualité et une diversité d'enseignement jugées adéquates, notamment pour les élèves de 4e et 5e secondaire. Dans cette perspective, le projet proposé par les enseignants constitue tout de même une base de travail pertinente pour structurer ces ajustements.

Apports identifiés :

- Il s'agit d'une solution pouvant être implantée dès la prochaine année scolaire, ce qui répond à l'urgence de la situation ;
- Elle permet le maintien des élèves dans leur milieu, répondant ainsi aux désirs exprimés par une majorité d'acteurs du milieu ;
- Elle atténue les préoccupations parentales liées aux impacts potentiels d'un changement d'école sur la santé mentale et la réussite de leurs enfants ;
- Elle contribue à répondre aux enjeux de vitalité du milieu soulevés par plusieurs intervenants ;
- Elle repose sur une connaissance fine du terrain et est appuyée par des acteurs directement impliqués dans la réalité scolaire.

Enjeux et limites :

- Complexité importante liée à la gestion de groupes multi-niveaux et à l'arrimage des contenus pédagogiques ;
- Contraintes liées à l'offre de certaines matières et à la disponibilité des ressources spécialisées ;
- Risque accru d'épuisement et de démobilité du personnel enseignant ;
- Viabilité incertaine à moyen et long terme.

Dans une perspective d'analyse rigoureuse et afin d'évaluer la faisabilité opérationnelle du modèle proposé, le Comité a jugé nécessaire de solliciter certaines précisions auprès des enseignants ayant déposé ce mémoire. Cette démarche ne remet pas en question la pertinence de la proposition, mais vise plutôt à en approfondir les modalités de mise en œuvre, notamment au regard des contraintes pédagogiques, organisationnelles et réglementaires. Les éléments demandés s'inscrivent ainsi dans une volonté d'assurer que les solutions envisagées puissent être déployées de manière conforme, viable et durable, tout en répondant adéquatement aux objectifs de qualité de l'offre éducative. Voici les précisions demandées :

- Grille-matières détaillée.
 - Présenter une grille complète illustrant la répartition des élèves par période;
 - Préciser les regroupements proposés (multi-niveaux, matières concernées);
 - Permettre une visualisation concrète de l'organisation pédagogique envisagée.
- Conformité au régime pédagogique (enjeu du non-déboilage).
 - Revoir les propositions de regroupement d'élèves de différents niveaux (ex. 3e, 4e et 5e secondaire) au sein d'un même groupe;
 - Vérifier la conformité des codes de cours et des contenus d'apprentissage;
 - Proposer, au besoin, des alternatives respectant le cadre réglementaire en vigueur.
- Organisation des matières à exigences spécifiques (ex. anglais, éducation physique).
 - Clarifier les modalités d'enseignement lorsque plusieurs codes de cours coexistent dans un même groupe;
 - Démontrer la faisabilité pédagogique et organisationnelle de ces regroupements.
- Offre de cours en 5e secondaire (volet enrichi et appliqué).
 - Préciser l'accès aux matières scientifiques et appliquées (ex. chimie, physique);
 - Détailler les solutions envisagées pour les élèves ne pouvant accéder à la formation générale des adultes (FGA), notamment en raison de l'âge;
 - S'assurer que l'offre permet de maintenir l'accès aux parcours postsecondaires.

À la suite du deuxième dépôt effectué par les enseignants de Natagan (Annexe 4.1.), le Comité souligne la qualité du travail réalisé par les enseignants de Natagan, qui ont apporté des précisions significatives à leur proposition initiale. Notamment, la présentation d'un modèle de grille-matières plus détaillé constitue une base concrète permettant de mieux visualiser l'organisation pédagogique envisagée. Cet exercice a également permis au directeur de l'école d'y apporter certaines bonifications, contribuant à enrichir la réflexion et à préciser davantage les modalités de mise en œuvre.

Malgré ces avancées, l'analyse fait ressortir que le modèle proposé demeure fragile à plusieurs égards. En effet, sa viabilité repose en grande partie sur la disponibilité et la mobilisation de la main-d'œuvre, dans un contexte où les ressources sont déjà limitées. Par ailleurs, certaines solutions évoquées, notamment le recours à la formation générale des adultes (FGA), présentent des contraintes importantes. Bien que des aménagements aient été réalisés dans la dernière année, l'accès à la FGA est encadré par des paramètres légaux, notamment en ce qui concerne l'âge minimal des élèves. À ce titre, ces pratiques ne constituent pas des leviers organisationnels pouvant être systématisés ou recommandés à plus grande échelle par le CSSH.

Il faut aussi nuancer certains éléments car, selon le CSSH, comme mentionné dans le *Suivis concernant le document d'analyse relatif à la modification de l'ordre d'enseignement de l'école de Barraute* (Annexe 1.2.), le scénario de statu quo n'entraînerait pas nécessairement l'ouverture d'une cohorte autonome pour un effectif aussi réduit de quatre élèves en secondaire 5.

En addition à cela, dans les analyses réalisées, les modèles de jumelage de groupes cités comme comparable à Barraute, ont souvent une réalité différente. La distance entre l'école de petite taille et l'école de plus grande taille la plus proche est souvent supérieure à celle entre Barraute et Amos, rendant toute autre alternative organisationnelle impossible.

En complément du mémoire des enseignants de Natagan, d'autres projets structurants ont été déposés, notamment *Passion et sport à Natagan* (Annexe 2) ainsi que le *Projet concentration multisports – À la montagne* (Annexes 3 et 3.1.). Ces propositions témoignent d'une volonté manifeste du milieu de développer des initiatives porteuses et mobilisatrices, contribuant à la vitalité de l'école et, plus largement, du territoire. Elles constituent, à cet égard, des pistes d'intérêt qui pourraient soutenir, à moyen et long terme, les efforts de rétention et d'attractivité des élèves. Toutefois, au regard du mandat du Comité et des enjeux identifiés dans un horizon décisionnel à court terme, ces projets ne permettent pas, en l'état actuel, de répondre de manière directe aux contraintes organisationnelles et pédagogiques soulevées. Ils méritent néanmoins une attention particulière de la part du conseil d'administration et du CSSH dans une perspective de développement ultérieur.

4.1.2. Option de consolidation du CSSH

Le scénario de consolidation proposé par le CSSH repose sur une logique d'optimisation des ressources et d'amélioration de l'accès à une offre éducative diversifiée. Dans l'éventualité où le scénario de consolidation proposé par le Centre de services scolaire Harricana serait privilégié, celui-ci constitue une option structurante reposant sur une logique d'optimisation de l'offre éducative à l'échelle du territoire. Bien que cette option ne fasse pas l'unanimité au sein du Comité, l'analyse des échanges permet de dégager certains éléments positifs reconnus par plusieurs membres. Par ailleurs, cette orientation s'inscrit dans la recommandation formulée par le CSSH, dont les représentants au sein du Comité soutiennent qu'elle représente la réponse la plus appropriée

aux contraintes organisationnelles et pédagogiques identifiées, notamment en matière de qualité, de diversité et de viabilité de l'offre éducative.

Par ailleurs, l'analyse du scénario de consolidation ne se limite pas au déplacement des élèves de 4e et 5e secondaire vers Amos, mais implique également une réorganisation des ordres d'enseignement au niveau primaire, notamment en ce qui concerne les élèves de 5e et 6e année. À cet égard, il est à noter que certaines formes d'intégration sont déjà présentes dans le milieu, notamment par la participation d'élèves du primaire à certaines activités au sein de l'école secondaire, telles que les périodes du dîner ou certains cours, dont l'éducation physique.

Dans cette perspective, certains éléments issus des échanges permettent de nuancer les inquiétudes exprimées. Notamment, l'écart d'âge déjà présent dans les écoles primaires, entre des élèves de maternelle 4 ans et de 12 ans, est plus important que celui entre des élèves de 5e année et de 3e secondaire. Par ailleurs, des modèles de cohabitation inter-niveaux, observés dans d'autres juridictions, comme en Ontario, offrent des pistes quant à l'organisation de tels regroupements. Toujours selon les échanges tenus au sein du Comité, certains éléments permettent de relativiser les préoccupations exprimées quant à l'intégration des élèves de 5e et 6e année à l'école de Natagan. En effet, les élèves du secondaire qui fréquentent cet établissement sont issus du même milieu et ont contribué à l'établissement d'un climat reconnu de confiance et de sécurité. Dans cette perspective, plusieurs membres du Comité estiment que les inquiétudes soulevées ne reposent pas nécessairement sur des enjeux observés dans le contexte actuel, mais plutôt sur des appréhensions liées au changement.

Apports identifiés :

- Accès élargi à une diversité de programmes, notamment au niveau des matières enrichies (mathématiques et sciences) ;
- Offre des meilleures conditions favorisant la poursuite d'études supérieures ;
- Amélioration des conditions favorisant la réussite éducative des élèves ;
- Réduction de la complexité organisationnelle ;
- Accès accru à des ressources spécialisées et à un environnement éducatif plus structuré ;
- Possibilité de mettre en place des mesures d'atténuation pour soutenir la transition ;
- Possibilité accrue de collaboration pédagogique et d'accès à des infrastructures spécialisées, notamment pour les élèves du primaire.

Enjeux et limites :

- Augmentation du temps de transport scolaire et impacts associés ;
- Crainte de perte de proximité et sentiment d'anonymat pour certains élèves auprès du personnel enseignants et spécialisés ;
- Difficultés d'accès aux activités parascolaires ;
- Opposition significative du milieu de Barraute à ce scénario ;
- Crainte d'une dévitalisation du territoire.

Lors du deuxième dépôt, le CSSH a fourni des informations complémentaires relatives à la durée du transport scolaire vers l'école secondaire d'Amos. Ces données permettent d'établir une comparaison entre le temps de transport projeté pour les élèves du secteur de Barraute et celui déjà observé pour des élèves provenant d'autres municipalités du territoire. Sur la base des analyses, il apparaît que le transfert envisagé n'entraîne pas de

conditions de transport qui se distingueraient de manière significative de celles vécues ailleurs, et ne constitue pas, à ce titre, une situation exceptionnelle ou inéquitable au regard des pratiques actuellement en vigueur. Toutefois, il convient de noter que la question du transport scolaire demeure l'un des éléments argumentaires les plus fréquemment soulevés dans les lettres et mémoires reçus, traduisant une préoccupation significative du milieu à cet égard.

En somme, bien que le scénario de consolidation proposé par le CSSH ne fasse pas consensus au sein du Comité, l'analyse permet de dégager des apports significatifs en matière de qualité, de diversité et de viabilité de l'offre éducative. Cette option s'inscrit dans une logique d'optimisation des ressources à l'échelle du territoire et vise à créer des conditions susceptibles de soutenir la réussite éducative des élèves. Malgré tout, sa mise en œuvre soulève des préoccupations importantes, notamment en ce qui concerne les impacts sur le milieu, le sentiment d'appartenance et les conditions de vie scolaire des élèves concernés. Ainsi, ce scénario met en lumière un arbitrage entre des gains potentiels sur le plan éducatif et des enjeux liés à la proximité et à la vitalité du territoire, qui devra être considéré avec attention dans le cadre de la prise de décision.

4.2. Points de divergence

Les divergences observées au sein du Comité reposent principalement sur deux dimensions, soit l'interprétation des données disponibles et des cadres de référence différents en matière de bien-être et de réussite des élèves.

D'une part, certaines discussions ont mis en évidence des lectures divergentes des données de diplomation fournies, notamment en ce qui concerne leur actualité, leur complétude et leur comparabilité entre milieux. Bien que ces données proviennent des sources ministérielles les plus récentes disponibles, qu'elles aient spécifiquement été demandées par le milieu et qu'elles aient été présentées selon les règles de la statistique appliquée, leur utilisation à des fins de comparaison a suscité des réserves chez certains membres. En effet, considérant la taille limitée des cohortes concernées, plusieurs ont soulevé des limites quant à la portée interprétative de ces données et à leur capacité à soutenir des comparaisons directes entre milieux distincts. Dans ce contexte, le Comité a fait preuve de prudence en évitant de fonder son analyse sur ces indicateurs.

D'autre part, les échanges traduisent des visions distinctes quant aux conditions à privilégier pour soutenir le développement des élèves. Certains intervenants mettent de l'avant l'importance de la stabilité, de l'ancrage dans le milieu et du maintien des repères sociaux comme leviers essentiels au bien-être et à la réussite. À l'inverse, d'autres considèrent que l'accès à une offre éducative élargie, à des ressources diversifiées et à un environnement scolaire plus structuré constitue un facteur déterminant pour favoriser la réussite éducative, tout en estimant que des mesures d'accompagnement peuvent atténuer les impacts liés aux transitions.

Ainsi, au-delà des faits présentés, les divergences observées s'inscrivent également dans des conceptions différentes des moyens à privilégier pour atteindre des objectifs partagés, soit la réussite éducative et le bien-être des élèves.

5. ÉLÉMENTS À METTRE DE L'AVANT

L'analyse met en évidence une mobilisation importante du milieu, traduisant un engagement significatif des acteurs locaux à l'égard du maintien et du développement des services éducatifs à Barraute. Cette mobilisation

se manifeste notamment par la qualité de certains mémoires déposés, ainsi que par la participation active aux différentes étapes de la démarche.

Parmi les initiatives présentées, les projets à vocation sportive, tels que *Passion et sport à Natagan* et le *Projet concentration multisports – À la montagne*, retiennent particulièrement l'attention. Ces propositions s'inscrivent dans une logique de dynamisation de l'offre éducative et parascolaire, en misant sur des leviers reconnus pour favoriser la motivation, le sentiment d'appartenance et la rétention des élèves.

Ces projets témoignent également d'une volonté du milieu de se doter de créneaux distinctifs susceptibles de renforcer l'attractivité de l'établissement, tant pour les élèves actuels que pour ceux provenant des territoires environnants. Ils s'appuient sur des partenariats potentiels avec des acteurs locaux et sur l'utilisation d'infrastructures existantes, ce qui constitue un facteur favorable à leur développement. Il importe toutefois de préciser que certains de ces projets, notamment celui de concentration multisports à la montagne, sont en réflexion depuis plusieurs années et figuraient déjà parmi les pistes envisagées dès 2024. À cet égard, des analyses antérieures menées dans le cadre du Comité de vitalisation de Barraute avaient soulevé des enjeux quant à leur faisabilité, notamment en raison des contraintes liées au nombre d'élèves et aux ressources disponibles au sein de l'école de Natagan. Ces éléments ne remettent pas en cause l'intérêt des propositions, mais invitent à considérer les conditions nécessaires à leur mise en œuvre dans le contexte actuel.

Par ailleurs, les échanges récents indiquent que des démarches sont en cours afin d'assurer la poursuite et la structuration de ces initiatives, en collaboration avec l'équipe-école de Barraute et le CSSH. Cette dynamique témoigne d'une volonté de travailler de manière concertée à la mise en place de conditions favorables à leur déploiement, dans une perspective de pérennité et d'accessibilité pour l'ensemble des élèves. À cet égard, certaines de ces propositions pourraient évoluer à court terme, sous réserve des étapes de validation et d'arrimage encore requises. Ces éléments traduisent également une posture d'ouverture du CSSH ainsi qu'un milieu scolaire en action, engagé dans la recherche de solutions adaptées à sa réalité.

Bien qu'ils ne répondent pas directement aux enjeux organisationnels immédiats soulevés dans le cadre des scénarios à l'étude, ces projets apparaissent comme des pistes structurantes pouvant contribuer, à moyen et long terme, aux efforts de rétention et de vitalité du milieu. À cet égard, ils constituent des éléments porteurs qui pourraient être pris en considération dans une perspective de développement ultérieur.

6. LIMITES DE L'ANALYSE

L'analyse réalisée par le Comité s'appuie sur un ensemble de données, de mémoires et de consultations qui permettent de dégager des constats éclairants, mais comporte néanmoins certaines limites qu'il importe de reconnaître.

D'une part, l'absence de consensus au sein du Comité, attribuable à la diversité des profils et des perspectives représentées, a influencé la nature des travaux. Bien que cette pluralité ait enrichi les échanges, elle a également conduit à des positions parfois difficilement conciliables, limitant la possibilité d'identifier des orientations communes.

Par ailleurs, bien que plusieurs propositions aient été soumises, leur niveau de précision et de maturité varie. Certaines initiatives, bien que porteuses, nécessitent des approfondissements supplémentaires afin d'en évaluer pleinement la faisabilité, les impacts organisationnels et les conditions de mise en œuvre.

Enfin, l'analyse s'inscrit dans un horizon décisionnel à court terme, ce qui limite la capacité du Comité à apprécier de manière exhaustive les effets à moyen et long terme des scénarios envisagés, notamment en ce qui concerne la rétention des élèves, la vitalité du milieu et l'évolution des ressources disponibles.

Dans ce contexte, le Comité rappelle que son rôle consiste à présenter une synthèse des constats, sans formuler de recommandation, la décision finale relevant du conseil d'administration.

7. PROCHAINES ÉTAPES

Le rapport vise à soutenir la réflexion du conseil d'administration, à qui revient la décision finale.

Annexes

Annexe 1 : Analyse de la modification des ordres d'enseignement 2026-2027 de l'école de Barraute, par le Centre de services scolaires Harricana.

Annexe 1.1. : Suivis concernant le document d'analyse relatif à la modification de l'ordre d'enseignement de l'école de Barraute, par le Centre de services scolaires Harricana.

Annexe 1.2. : Suivis concernant le document d'analyse relatif à la modification de l'ordre d'enseignement de l'école de Barraute (version 2^e dépôt), par le Centre de services scolaire Harricana.

Annexe 2 : Projet : Passion et sport à Natagan (2026-2027), par Annie-Claude Dumas et Yann Francoeur, enseignants à l'École de Barraute.

Annexe 3 : Projet concentration multisports – À la montagne (mars 2026), par Samantha Émond, administratrice du Mont-Vidéo.

Annexe 3.1. : Projet concentration multisports – À la montagne (7 avril 2026), par Samantha Émond, administratrice du Mont-Vidéo.

Annexe 4 : Projet de faisabilité – Maintient des élèves de 4e et 5e secondaire à l'école Natagan (2026-2027), par l'équipe des enseignants de Natagan, représenté par Jessica Champagne et Joanie Ledoux.

Annexe 4.1. : Projet de faisabilité – Maintient des élèves de 4e et 5e secondaire à l'école Natagan (2026-2027) - Mise à jour suite aux recommandations, par l'équipe des enseignants de Natagan, représenté par Jessica Champagne et Joanie Larose.

Annexe 5 : Maintenir des services éducatifs complets à Barraute : un enjeu de réussite pour les élèves et de vitalité pour la communauté, par le Comité de vigie de Barraute, représenté par Marie-Chantal Fiset.

Annexe 6 : Mémoire du Syndicat de l'enseignement de la Jamésie et de l'Abitibi-Témiscamingue (SEJAT), représenté par Cindy Lefebvre.

Annexe 7 : Étude du document d'analyse de la modification des ordres d'enseignement 2026-2027 de l'école de Barraute, par Kim Guillemette.

Annexe 7.1. : Étude du document d'analyse de la modification des ordres d'enseignement 2026-2027 de l'école de Barraute (2^e dépôt), par Kim Guillemette.

Annexe 8 : Position de Roxanne Morin, par Roxanne Morin.

Annexe 9 : Natagan un jour, Natagan toujours! par Marilyne Faucher.

Annexe 10 : Mémoire présenté dans le cadre de la consultation publique sur la modification des ordres d'enseignement à l'école de Barraute – école secondaire Natagan, par Dre Caroline Pelchat.